

ENTREPRENDRE
société anonyme au capital de 257 801,46 €uros
53 rue du Chemin Vert
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
403 216 617 R.C.S. NANTERRE
403 216 617 00023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 06 2024
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle afin de délibérer, ainsi que le mentionnent l'avis de convocation du BALO et les convocations individuelles, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des conventions visées aux articles L.238 et suivants du Code de commerce,
- Quitus aux Administrateurs,
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice,
- Renouvellement de l'autorisation, dans le cadre de l'article L.22-10-62 applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé ou qui émettent des actions cotées sur un marché régulé, à donner au Conseil d'Administration d'acheter les actions de la société,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Nous vous soumettons le présent rapport conforme à l'article L 232-1 du Code de commerce qui édicte dans son paragraphe II : "Le rapport de gestion expose la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement".

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés les rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que la société est inscrite en bourse depuis le 21 décembre 2001, par mise à la disposition au public de 27.800 titres, soit à cette date 5 % du capital social et 2,6 % des droits de vote, le prix ayant été fixé alors à 10,96 euros par action.

De même nous vous rappelons que sa cotation a été transférée le 9 décembre 2013 sur le marché ALTERNEXT, devenue EURONEXT GROWTH. Ce transfert avait fait franchir un palier à la société et l'avait classée dans une catégorie de PME à fort potentiel laissant entrevoir de nouvelles perspectives de financement en fonds propres.

Cet ordre du jour étant rappelé, nous vous proposons d'examiner l'évolution de la Société, étant précisé que le bilan au 31 décembre 2023 a été présenté selon les règles du plan comptable.

La comparaison avec l'exercice précédent est effectuée sur les imprimés du bilan. Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont identiques à celles utilisées précédemment.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) EVENEMENTS JURIDIQUES SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale du 16 Juin 2023 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L.22-10-62, à acheter les actions de la société. Il n'y a pas eu d'achats d'actions au cours de l'exercice 2023.

B) AUTRES ELEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les équipes se sont mobilisées pour consolider, mettre à jour les différents sites du groupe, savoir :

- Le site LAFONT PRESSE a été modernisé et renouvelé,
- Le site ENTREPRENDRE a été modernisé et remis à jour avec une nouvelle architecture permettant de commercialiser certains articles,
- Le site LE QUOTIDIEN DU SPORT a été totalement modernisé avec une nouvelle architecture,
- Le site LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES a été modernisé avec un lancement possible en 2024,
- Le site LE QUOTIDIEN DES SENIORS a été également modernisé et alimenté.

Ces sites sont donc en position de pouvoir générer de nouveaux revenus pour les années qui viennent et on le voit notamment sur « entreprendre.fr » où les recettes de brand content ont sensiblement augmenté.

En 2024, de nouveaux sites devraient être créés afin de continuer la transformation de la Société en groupe multimédia.

Les nouveaux magazines en 2023 :

La stratégie d'adaptabilité au marché s'est poursuivie en 2023. Nous avons consolidé notre stratégie de numéros spéciaux thématiques haut de gamme avec les lancements d'albums :

- ALBUM HISTOIRE
- ALBUM ROYAUTE
- ALBUM SPECIAL

ainsi que du QUOTIDIEN DU SPORT ALBUM et de COLLECTION AUTO, le marché kiosque devenant de plus en plus haut de gamme, sélectif et thématique.

De même, ont ainsi été lancés :

- SPECIAL CHAMPIONS,
- SPECIAL ANIMAUX qui complète SPECIAL CHATS et SPECIAL CHIENS,
- CHANSON MAGAZINE,
- SPECIAL POLICE.

La société a consolidé les différents pôles :

- Le pôle automobile avec des titres thématiques à forte affinité telle que AUTOMOBILE REVUE ALPINE, AUTOMOBILE REVUE MERCEDES, AUTOMOBILE REVUE PORSCHE, L'ESSENTIEL FERRARI, L'ESSENTIEL PORSCHE,
- Au niveau du pôle sport, avec un nouveau titre FOOTBALL MAGAZINE dédié au football français ligue 1 et ligue 2,
- Au niveau du pôle économique, avec une version internationale du magazine ENTREPRENDRE, à savoir ENTREPRENDRE INTERNATIONAL magazine trimestriel qui vient compléter l'information économique avec une stratégie internationale suite à la relance de DIPLOMATIE INTERNATIONALE (octobre 2023) et GEOSTRATEGIE MAGAZINE,
- Au niveau de la presse people : maintien de nos positions d'occupation du marché avec le lancement en 2023 d'un nombre important de titres dont certains, comme SPECIAL DERNIERE, ont connu une belle performance de diffusion,

La société continue d'investir sur JOURNAL DE FRANCE pour le faire évoluer en un magazine plus haut de gamme suite aux accords intervenus avec le groupe FIGARO. A remarquer, la bonne tenue du pôle Senior avec FEMININ SENIOR, SPECIAL SENIOR ou FEMININ SENIOR SANTE.

D'où certains magazines ont été arrêtés, savoir :

- Concernant le pôle féminin :
 - o INFO FEMME
 - o FEMININ SANTE
 - o AU TOP APRES 50 ANS
- Concernant le pôle décoration : devant la multiplicité de l'offre, la société a préféré se concentrer sur d'autres pôles et a arrêté :
 - o SPECIAL DECO,
 - o MAISON DECO JARDIN,
 - o L'ESSENTIEL DE LA DECO,
 - o LE MAGAZINE DES ARTS,

car le marché est très encombré.

C) ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

1) Principaux résultats

Le chiffre d'affaires de 2023 a été de 10.096.785 euros contre 9.441.462 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 6,94 %.

Compte tenu de la production immobilisée pour 168.395 euros, de la subvention d'exploitation pour 91.090 euros, de reprises sur provisions 55.001 euros (contre 284.919 euros en 2022) et de divers produits (8.349 euros contre 37.516 euros pour 2022), le total des produits d'exploitation a été de 10.419.621 euros contre 9.763.897 euros en 2022, soit une hausse de 6,71 %.

Les charges d'exploitation ont été de 9.637.367 euros contre 10.365.000 euros en 2022, soit une baisse de 7,02 %.

Le résultat d'exploitation a été bénéficiaire à hauteur de 782.255 euros alors qu'il a été déficitaire à hauteur de 601.102 euros pour l'exercice 2022, soit une très forte hausse de 1.383.358 euros, résultant pour le principal de l'augmentation du chiffre d'affaires en 2023 par rapport à 2022 et parallèlement de la baisse des charges d'exploitation.

Il y a eu un résultat financier positif de 30.420 euros contre un résultat positif de 37.087 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt dégage un bénéfice de 812.675 euros contre une perte de 564.016 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu 878.094 euros de produits exceptionnels dont 471.054 euros de produits exceptionnels sur opérations de gestion, et 407.040 euros de reprises sur provisions.

Il y a eu 699.989 euros de charges exceptionnelles comprenant les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 558.619 € (litiges réglés, régularisations diverses), et la dotation aux provisions exceptionnelles pour 141.370 euros contre 328.523 euros de charges exceptionnelles pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 178.105 euros contre - 208.521 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices d'un montant de 371.790 € se rapporte à la charge d'impôt résultant de la notification fiscale reçue au cours de l'exercice.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 618.990 € contre une perte de 772.537 euros pour l'exercice précédent.

2) Commentaires sur résultats

La diffusion de la presse papier continue de baisser en termes de volume. La société elle-même constatant le même phénomène au travers de la diffusion de ses magazines par le canal des messageries a compensé cet état de fait par l'augmentation de son activité en matière de publicité.

Avec une stratégie réactive, le groupe devient moins dépendant de la distribution kiosques et un renforcement d'autres formes de ressources dont principalement la publicité numérique, ce qui conduit à constater une évolution de son chiffre d'affaires plus vertueuse.

Par ailleurs, d'une part les coûts d'impression ont été à la baisse en raison d'une baisse globale des tirages et du prix du papier, et d'autre part les frais de personnel et les frais de structure ont été maîtrisés sur l'exercice.

La société a perçu en 2023 une subvention d'un montant global de 91 K€, et ce au titre du décret n°2003-331 du 3 mai 2023, et de l'arrêté du 16 juin 2023, instituant une aide exceptionnelle visant à compenser la hausse de certains coûts de productions des publications imprimées des entreprises éditrices de presse particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine.

3) Résultats de nos filiales et participations

La société DIGIAPP au sein de la laquelle notre société détient une participation en capital de 30 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 1.203.499 € et un bénéfice de 120.264 € (données exercice 2022).

La société LAFONT PRESSE au sein de laquelle notre société détient une participation en capital de 10 %, n'a pas eu d'activité en 2023 et présente un résultat 2023 déficitaire de 166 €.

II – EVOLUTION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous constatons une hausse de la publicité business et une bonne performance de la publicité depuis début 2024. Sur les sites, les perspectives en matière de publicité programmatique sont encourageantes : aujourd'hui quasi nulles, elles devraient se développer, au regard des audiences des sites.

Nous restons prudents mais nous pensons que 2024 devrait être une année en forte augmentation.

Nous avons investi sur les sites et nous devrions bénéficier de deux pistes porteuses de développement publicitaire :

- L'essor de la publicité programmatique sur nos sites,
- La croissance des vidéos payantes et du brand contained.

Aujourd'hui, notre position originale et diversifiée nous met en position d'appuyer sur les pôles porteurs. Nous avons ainsi réduit le volume sur les pôles décoration et cuisine et nous nous sommes renforcés sur les pôles (senior, histoire, divertissement, ...) avec une forte affinité thématique et haut de gamme.

III – INFORMATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES

1- REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Le Conseil d'Administration du 3 janvier 2023 a fixé la rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT, d'un montant maximum de 83.000 euros bruts pour l'ensemble de l'exercice 2023, la société prenant également en charge ses frais professionnels notamment de voiture.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2023 a constaté que la rémunération de Monsieur Robert LAFONT, s'est élevée à un montant de 82.641 € bruts pour l'ensemble de l'exercice 2023, la société prenant également en charge ses frais professionnels notamment de voiture.

- Rémunérations au titre de l'article L.225-45 du code de commerce

Au titre dudit article, aucune rémunération n'est versée par la société.

2- PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE – CESSION DE PARTICIPATIONS – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

A – PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous n'avons pas à vous signaler de prise de participation sur l'exercice concerné.

B – CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a procédé à aucune cession de participation sur l'exercice concerné.

C – FILIALES ET FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Sociétés contrôlées

Notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Aucune participation dans le capital de notre Société n'est détenue par les sociétés dans lesquelles nous avons une participation.

D – INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société DIGIAP maintient son niveau de chiffre d'affaires en 2023 avec à priori une rentabilité moindre, selon les informations communiquées par la société.

La société Lafont Presse n'a pas eu d'activité opérationnelle en 2023, impliquant qu'elle devra statuer sur sa stratégie à venir en 2024.

3- TABLEAU DES RESULTATS ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ce tableau est annexé au présent rapport.

4- ACTIONS PROPRES

Nous vous informons que nous détenons 6 027 actions Entreprendre au 31 décembre 2023 pour un montant total de 165 871,40 euros, soit un prix moyen de 27,52 € représentant en nombre de titres 0,97 % du capital social. Il n'y a eu ni achat, ni vente de titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le cours de bourse s'élevait à 3,28 €, soit une valorisation des actions auto-détenues de 19.768,56 €. Au regard de cette valorisation boursière par rapport à la valeur comptable des actions auto-détenues, lesdites actions ont été dépréciées par voie d'un complément de provision à la clôture de l'exercice pour un montant de 3.977,82 €.

IV – REPARTITION ET AFFECTATION DU RESULTAT ET DES SOMMES DISTRIBUABLES

. Affectation des résultats

Le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 618.990 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat, conformément à la loi et à nos statuts au crédit du compte « Report à nouveau débiteur » aux fins d'apurement partiel des pertes antérieures.

V – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- exercice 2022 décidés en 2023	: dividendes	0 €
- exercice 2021 décidés en 2022	: dividendes	150.000,00 €
- exercice 2020 décidés en 2021	: dividendes	250.000,00 €

Ces renseignements dont l'Assemblée voudra bien prendre acte figureront au procès-verbal de ladite Assemblée, conformément à la loi.

VI- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité spécifique de recherche et de développement au cours de l'exercice.

VII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du C.G.I. et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Les autres dépenses et charges non déductibles se sont élevées à 410.754 €, dont 371.190 € d'impôts sur les bénéfices.

VIII – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.							Article D. 441 I. – 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	224					122	112					173
Montant total des factures concernées T.T.C	647 636	47 329	64 000	36 978	75 948	224 254	1 396 468	1 237 781	106 780	23 491	381 931	1 743 984
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice	6,86 %	0,50 %	0,68 %	0,39 %	0,80 %	2,38 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice							12,81 %	11,30 %	0,98 %	0,22 %	3,50 %	15,99 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							215					
Montant total des factures exclues							427 204,04					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement Délais légaux : -						Délais contractuels : Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement Délais légaux : -					

Votre Commissaire aux Comptes vous fera part, s'il y a lieu de ses observations sur ces informations dans son rapport de certification, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.441-6-1 précité.

IX – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Le cours au 31 décembre 2023 s'est établi à 3,28 € contre 3,94 € au 31 décembre 2022. Il est à ce jour à 3,90 €.

Le cours de la bourse ne reflète pas la valeur économique et commerciale des magazines de la société et souffre probablement du petit nombre d'actions au flottant.

A cet égard, nous vous rappelons que votre assemblée du 16 juin 2023 a autorisé la société à acheter ses propres actions dans le cadre des modalités prévues par la loi (article L.225 - 209 du Code de commerce) pour notamment favoriser la liquidité des titres. Il convient donc de renouveler cette autorisation.

Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/2 ou 2/3 soit du capital soit des droits de vote de la société ENTREPRENDRE.

La société ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS détient plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Robert LAFONT (Président et Directeur Général de la société) détient plus de 1/10 du capital et des droits de vote.

Aucune autre personne physique ou morale ne dépasse l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

X - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET R. 225-30 DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle l'absence de conventions nouvelles au cours de l'exercice écoulé, et les conventions autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que le Commissaire aux Comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

XI - RISQUES – ENVIRONNEMENT – PERSONNEL – RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A) Nous vous rappelons que l'entreprise, à l'inverse de ses concurrents, est peu sensible aux fluctuations du marché publicitaire : les recettes publicitaires représentent environ 28 % des recettes totales de la société. Ce facteur, ajouté à la diversité de nos titres, nous rend moins dépendant des fluctuations en permettant de mieux appréhender les évolutions du marché, tout en laissant subsister les risques intrinsèques à toute entreprise.

En matière de stratégie « bas carbone », la société n'utilise pour l'édition des magazines que du papier recyclé à 100 %.

B) Risques liés aux marchés

La société est peu endettée (voir paragraphe XII ci-après) ce qui limite les risques liés aux taux du marché. Elle n'a pas souscrit de couverture spécifique à ce sujet.

XII – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement de la société est mentionné au passif du bilan.

L'endettement global représente 5.216.266 euros au 31 décembre 2023 contre 4.281.605 euros au 31 décembre 2022, soit :

* 1,81 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2023 contre 1,89 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2022,

* 51,67 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2023 contre 45,35 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022.

ENTREPRENDRE a un endettement financier de 911.480 € au 31 décembre 2023 contre 1.283.968 euros au 31 décembre 2022, correspondant au solde dû au 31 12 2023 du prêt dit P.G.E. d'un montant initial 1.500.000 €, dont la période de remboursement s'échelonne entre juin 2022 et juin 2026.

Les capitaux propres s'élèvent à 2.880.648 euros au 31 décembre 2023 contre 2.261.657 euros au 31 décembre 2022.

XIII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En 2024, de nouveaux sites devraient être créés afin de continuer la transformation du groupe de presse en groupe multimédia.

Nous avons lancé depuis le début d'année 2024, les titres suivants :

- SPECIAL ANIMAUX,
- SPECIAL CHAMPIONS,
- LES DOSSIERS DE SPECIAL HISTOIRE.

Nous avons arrêté en 2024 les titres suivants :

- SPECIAL FRANCE,
- GOTHAM MAGAZINE,
- TELE SERIES,
- AUTOMOBILE REVUE,
- ALBUM ROYAUTE.

XIV – SALARIES

Conformément à la loi, une augmentation de capital en faveur des salariés avait été proposée tous les 3 ans à votre assemblée générale. La dernière proposition ayant été faite le 20 juin 2019.

La loi de simplification du droit des sociétés n°2019-744 du 19 juillet 2019 qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2019 a supprimé cette obligation périodique. Il n'y a donc pas lieu de se prononcer à nouveau à ce sujet.

XV – AUTRES INFORMATIONS

- Prêts de moins de 2 ans consentis par la société à d'autres sociétés (Micro-entreprises, PMI) avec lesquelles la société entretient des liens économiques.

Il n'y a pas de prêt consenti.

- Rachat d'actions :

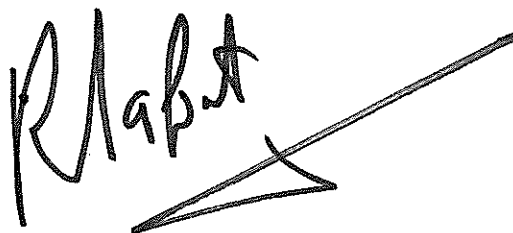
La société n'a pas procédé à des rachats d'actions Entreprendre en 2023.

- Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles

Il n'y a pas d'injonction ou sanction en cours.

Nous vous proposons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Rabat', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right below the name.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2023	2022	2021	2020	2019
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	257 801	257 801	257 801	257 801	257 801
b) Nombre d'actions émises	613 813	613 813	613 813	613 813	613 813
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires HT	10 096 785	9 441 462	9 898 253	11 568 143	13 136 953
b) Résultat avant impôt, participation amort & prov	843 549	- 2 170 328	- 435 266	829 419	- 163 275
c) impôt société	371 790			3 937	
d) Résultat après impôts avant amort & prov	471 759	- 2 170 328	- 435 266	825 482	- 163 275
e) Résultat après impôt amort & prov	618 990	- 772 537	- 548 753	175 763	106 787
f) Dividendes distribués	-	-	150 000	250 000	80 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat par actions					
a) Résultat après impôts participation avant amort & prov	0,77	- 3,53	- 0,71	1,34	0,27
b) Résultat après impôts participation amort & prov	1,00	- 1,25	- 0,89	0,29	0,17
c) Dividende	-	-	0,24	0,35	0,35
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	18	18	17	17	17
b) Montant de la masse salariale	551 638	525 648	519 084	448 929	511 845
c) Montant des sommes versées au titre des avantages	180 810	166 530	175 325	141 606	153 203